



**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON**

Commune ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 25 avril 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
22	15	20
Convocation en date du 18/04/2024		

Objet :

**Fixation des tarifs et conditions de
location des salles des fêtes municipales**

L'an deux mille vingt quatre
Et le 25 avril, à 20h30

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le lieu habituel de ses séances, à Sainte-Geneviève-sur-Argence, se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire,

Présents : BROSSARD Estelle, CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, FEYBESSE Colette, FRANC Serge, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAGNE Anne, MAIRINIAC Pascale, RAYMOND Delphine, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean.

Absents / Excusés : ALEXANDRE Hélène (procuration à VABRET Murielle), DUMAS Michel (procuration à MAIRINIAC Pascale), FABREGUES Hélène, GARREL Thierry (procuration à IMBERT Arnaud), MOULIAC Philippe (procuration à FEYBESSE Colette), NUGON Lucile (procuration à CHASTANG Gérard), VEZY Jean-Michel

Serge FRANC a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du C.G.C.T.).

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) où l'assemblée municipale est chargée de « régler par ses délibérations les affaires de la commune », le Conseil Municipal étant l'organe essentiel, en matière de gestion des salles communales,

Vu l'article L 2241-1 du C.G.C.T. où le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens de la commune,

Vu la délibération du 27 mars 2024 portant sur la révision des tarifs et conditions de location des salles des fêtes municipales, déposée auprès du contrôle de légalité, le 11 avril 2024,

Considérant que relèvent du domaine public d'une collectivité tous les biens lui appartenant, soit, affectés à un service public, soit, mis à la disposition directe des usagers dont les salles communales, dans le présent cas,

Considérant que toute occupation du domaine public donne lieu, généralement, au paiement d'une redevance (art. L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques),

Considérant la nature de la salle, les équipements et matériels fournis et certains frais engagés pour son fonctionnement,

Il est proposé de reconduire les mêmes dispositions que précédemment, en matière de location, pour les résidents et les acteurs économiques de la commune :

- La location vaut pour le jour de l'évènement, la veille + ½ journée (nettoyage, rangement ...) pour toutes manifestations confondues hors mariage et qu'en cas de mariage, la location part à compter du jeudi (après-midi) jusqu'au lundi (midi), aux prix ci-dessus fixés.
- De retenir pour période dite « hivernale », les mois de novembre à avril, sauf exception,
- De réitérer que les salles ne peuvent être louées qu'au nom d'une seule personne morale ou physique tenue responsable,
- De préciser que le matériel de sonorisation, ne sera mis à disposition qu'auprès des associations, le cas échéant,
- De dire que l'acceptation du contrat de location et éventuellement, règlement intérieur vaut engagement,
- De demander une caution de 1 000 € à la remise de la convention signée qui servira de garantie en cas de dégradation du matériel ou du bâtiment,
- De demander une caution de 200 € à la remise de la convention signée qui servira au nettoyage de la salle des fêtes si elle n'est pas rendue propre,

Monsieur le Maire rappelle la grille tarifaire suivante :

Type de locataires	Sainte-Geneviève Gymnase 900 pers CC 330 pers	Alpuech 69 pers	Graissac 231 pers	Lacalm 256 pers	La Terrisse 252 pers	Vitrac 100 pers	Oribaguet
ÉTÉ							
Résidents	300.00 €	150.00 €	200.00 €	150.00 €	75.00 €	50.00 €	50.00 €
Non-résidents	400.00 €	250.00 €	300.00 €	250.00 €	125.00 €	100.00 €	100.00 €
Association de la commune et acteurs publics	Gratuit						
Acteurs économiques commune	150.00 €	75.00 €	100.00 €	75.00 €	37.50 €	25.00 €	25.00 €
Acteurs économiques territoire communautaire	200.00 €	125.00 €	150.00 €	125.00 €	62.50 €	50.00 €	50.00 €
Acteurs économiques hors territoire communaut	400.00 €	250.00 €	300.00 €	250.00 €	125.00 €	100.00 €	100.00 €
HIVER							
Résidents	400.00 €	200.00 €	250.00 €	200.00 €	100.00 €		75.00 €
Non-résidents	500.00 €	300.00 €	350.00 €	300.00 €	150.00 €		125.00 €
Association de la commune et acteurs publics	Gratuit						
Acteurs économiques commune	200.00 €	100.00 €	125.00 €	100.00 €	50.00 €		37.50 €
Acteurs économiques territoire communautaire	250.00 €	150.00 €	175.00 €	150.00 €	75.00 €		62.50 €
Acteurs économiques hors territoire communaut	500.00 €	300.00 €	350.00 €	300.00 €	150.00 €		125.00 €

En sus de ces propositions, Monsieur le Maire propose qu'un montant de 1/3 du prix de la location soit appliqué par journée supplémentaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter qu'un montant correspondant au tiers du montant de la location sera appliqué par journée supplémentaire,
- De reconduire l'ensemble des conditions de location et l'ensemble des tarifs de location proposés
- Et demande que toutes démarches nécessaires soient faites auprès des autorités et services compétents suite aux décisions prises, clauses et conditions présentement fixées ou renouvelées.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois, et an susdits

M. le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Jean VALADIER

Serge FRANC



Et envoi en Préfecture, le 02/05/2024
Pour extrait conforme.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Fixation des tarifs et conditions de location des salles des fêtes
municipales

.....
Date de décision: 25/04/2024

Date de réception de l'accusé 02/05/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 25042024_85

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20240425-25042024_85-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6 .1

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

décisions en matière de tarifs

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : sdf.pdf (99_DE-012-200055846-20240425-25042024_85-DE-1-1_1.pdf
)